

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Héricourt, le 30 avril 2021

GAUSSIN annonce la tenue à huis clos de son assemblée générale mixte des actionnaires le 18 mai 2021

GAUSSIN (EURONEXT GROWTH : ALGAU - FR0013495298) annonce que les actionnaires de la société sont convoqués à une Assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, le mardi 18 mai 2021 à 14h00 virtuellement au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône).

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19) et compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les déplacements (en vertu du décret n°2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) et les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires (limités à 6 personnes en vertu du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020), compte tenu du nombre d'actionnaires de la Société (celle-ci étant cotée sur le marché Euronext Growth Paris) et du nombre de personnes généralement présentes et susceptibles d'être présentes à l'Assemblée Générale et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prise en application de l'article 11 de la loi n°2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020, telle que modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, le Conseil d'administration a convoqué l'assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, des actionnaires de GAUSSIN SA qui se tiendra à huis clos, sans que les actionnaires ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, le mardi 18 mai 2021 à 14 heures.

À l'occasion de cette assemblée générale, qui sera enregistrée en direct et retransmise en différé sur le site Internet de GAUSSIN SA, il ne sera exceptionnellement pas possible de demander une carte d'admission pour y assister personnellement. Ainsi, **les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou pour voter par correspondance.**

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés à la société GAUSSIN SA, à l'adresse email suivante : invest@gauzin.com.

Conformément à la loi, tous les documents relatifs à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société GAUSSIN SA, 11 rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie 70400 HERICOURT et sont consultables et/ou téléchargeables sur le site internet de la société www.gauzin.com ou peuvent être demandés par courrier adressé au siège social de la Société ou par email à l'adresse email indiquée au paragraphe précédent.

L'Assemblée se tenant à huis clos, les actionnaires n'auront pas la possibilité de poser des questions en séance. Ils doivent par conséquent adresser leurs questions au Conseil d'Administration de la Société, au siège social à l'attention de M. Christophe GAUSSIN, Président directeur général, au plus tard avant la fin du deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le vendredi 14 mai 2021 au plus tard, et accompagnées du justificatif de l'inscription ou



l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers en la forme d'une attestation de participation délivrée par ces derniers.

L'ensemble des questions écrites et des réponses qui y seront apportées seront publiées dans la rubrique consacrée aux questions-réponses du site internet de la Société dès que possible à l'issue de l'Assemblée Générale et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la date de l'Assemblée, soit le mardi 25 mai 2021.

L'Assemblée Générale sera retransmise en différé sur le site Internet de GAUSSIN SA dans le délai indiqué ci-dessus et le procès-verbal sera publié sur le site.

Les actionnaires sont également invités à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse email mentionnée ci-dessus.

À titre exceptionnel et conformément au décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, tel que modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, le bureau de l'Assemblée Générale a été préconstitué par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} avril 2021 et est composé comme suit :

Président de l'Assemblée : Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général.

Scrutateur : Monsieur Aziz AZOUGAGH, Actionnaire acceptant et salarié.

Scrutateur : Monsieur Simon KLEIN, Actionnaire acceptant et salarié.

Secrétaire : Madame Céline POUDEROUX.

Parmi les résolutions de l'assemblée générale ordinaire, outre l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il sera notamment demandé aux actionnaires de renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société SOFIGEC AUDIT et de remplacer le Commissaire aux comptes suppléant actuel, à savoir Madame Isabelle SCHMITT, par Monsieur Geoffroy CONVERCY.

À titre extraordinaire, les actionnaires de GAUSSIN SA seront appelés à se prononcer sur des résolutions proposées par le Conseil d'administration notamment relatives à des délégations au Conseil d'administration pour la réalisation d'augmentations de capital nécessaires au financement du développement et de la croissance.

La convocation et les résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 9 avril 2021. Elles peuvent être consultées [ici](#).

Formalités du vote par correspondance et du vote par procuration

Les actionnaires de la société sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou à faire une procuration. Le formulaire est disponible [ici](#).

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du document unique de vote par correspondance ou par procuration pour chaque assemblée générale. Les rapports du conseil d'administration sont disponibles sur le site internet de la société : www.gaussin.com rubrique "informations financières".

Vous trouverez sur le site internet des modèles pour compléter votre formulaire de vote par correspondance en fonction des choix suivants :

Vous votez par correspondance :

- Remplir le formulaire : Cochez la case B.



- Cochez la case B1 si vous votez par correspondance (cf. **Modèle 1 consultable [ici](#)**).
 - B1a : En laissant les cases blanches, vous votez « OUI » ; en noirçissant les cases, selon la case cochée, soit vous votez « NON », soit vous vous abstenez.
 - B1c : Vous indiquez comment voter si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en séance.

Vous souhaitez donner pouvoir pour voter lors de la tenue de l'assemblée :

- Remplir le formulaire : Cochez la case B.
- Cochez la case B2 si vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée (cf. **Modèle 2 consultable [ici](#)**)
- Cochez la case B3 si vous souhaitez donner pouvoir à une autre personne* et indiquez son nom et son adresse (cf. **Modèle 3 consultable [ici](#)**)

* *le bénéficiaire de votre procuration ne peut être qu'un actionnaire de la société GAUSSIN, votre conjoint ou votre partenaire de PACS (il faudra justifier de sa qualité).*

Dans tous les cas, si vous détenez des **actions au porteur**, il faut demander une **attestation à votre teneur de compte titres** et la joindre à votre formulaire.

Vous devez renvoyer le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et accompagné des justificatifs, avant le 15 mai 2021 à l'adresse suivante : GAUSSIN SA, 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT ou par email à l'adresse email suivante : invest@gauzin.com

Prochains rendez-vous

Assemblée générale des actionnaires de METTALIANCE : 11 mai 2021

Assemblée générale des actionnaires de GAUSSIN : 18 mai 2021

SIA : les 16 & 17 juin 2021 à Belfort

À propos de GAUSSIN

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, UPS dans le domaine de la logistique et Bluebus dans le transport de personnes. GAUSSIN a élargi son business model avec la signature de contrats de licence accélérant la diffusion de sa technologie à travers le monde. Le rachat de METTALIANCE consacre l'émergence d'un groupe international présent sur tous les segments de véhicules intelligents et propres.

En octobre 2019, le Groupe a remporté le Concours mondial du transport par véhicule autonome « Categorie Leader » - « Best Energy and Environmental Sustainability ».



GAUSSIN est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis 2010 (EURONEXT GROWTH - FR0013495298).
Plus d'informations sur www.gaussin.com



Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin
invest@gaussin.com
+33(0)3.84.46.13.45

Ulysse Communication

Nicolas Daniels
ndaniels@ulysses-communication.com
+33(0)6.63.66.59.22

Charles Courbet
ccourbet@ulysses-communication.com
+33(0)6.28.93.03.06

Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur www.gaussin.com